

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 1<sup>er</sup> octobre 2019 à 19 h SALLE DU BAS DE LA MAIRIE

Nombre de membres du Conseil Municipal : 15  
Nombre de membres en exercice : 14  
Nombre de membres présents : 9

Etaient présents : DORDAIN Christian, SALLIO Michel, JONVAL Jean-Claude, DUCONSEIL Betty, ROYE Hervé, DUCCESCHI Patrick, USAI Thierry, SILVAIN Ginette, PINTÉ Patricia.

Excusés : LOCUFIER Isabelle (procuration à DUCONSEIL Betty), COQUEREL Olivier (procuration à SALLIO Michel), DEREGNAUCOURT Jocelyne (procuration à SILVAIN Ginette), LEMAIRE Bruno (procuration à DUCCESCHI Patrick), MERLINO Léanna.

Secrétaire de la séance : JONVAL Jean-Claude

---

*Aucune observation n'ayant été formulée, le procès-verbal du Conseil Municipal du 25 juin 2019 est adopté à l'unanimité*

---

Point ajouté :

- Dénomination d'une nouvelle rue

Adopté à l'unanimité.

## ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE DE DOUAISIS AGGLO - CONVENTION

Dans le cadre de son projet de territoire, le Douaisis Agglo a décidé d'engager des actions de mutualisation qui permettent notamment de rationaliser les dépenses publiques.

Ce groupement de commande, qui a pour objectif la coordination et le regroupement des achats de plusieurs acheteurs, présente l'intérêt de permettre des effets d'économies d'échelle, ainsi qu'une mutualisation des procédures de passation des marchés. Douaisis Agglo s'est proposée pour assurer le rôle de coordonnateur.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE l'adhésion de la commune de Bugnicourt au groupement de commande concernant la fourniture de ramettes de papier et la maintenance sur les extincteurs.

## TRAVAUX D'EFFACEMENT DE RESEAUX DE BASSE TENSION - Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage

Les travaux d'aménagement faisant l'objet de la convention concernant des rues Nouvelle et de la Rose relèvent à la fois :

De la Maîtrise d'ouvrage de la commune pour les travaux d'éclairage public, de téléphonie, de voiries et des trottoirs, Et de la Maîtrise d'ouvrage de Douaisis Agglo pour les travaux d'effacement des réseaux de basse tension.

L'objet de la convention est de confier la maîtrise d'ouvrage unique à la Commune.

Douaisis Agglo s'engage à verser sa participation telle que définie par le plan de financement annexé, plafonnée à 30 467.60 €, ajustée selon le coût réel des travaux.

Toute modification de l'enveloppe financière fera l'objet d'un avenant à la présente convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Accepte les termes de la Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'effacement des réseaux de basse tension dans des rues Nouvelle et de la Rose ;

Charge Monsieur le Maire de signer ladite convention ainsi que les avenants à la présente convention.

## SUBVENTION FETE DU BOEUF 2019

Les droits de place de la brocante encaissés par la Commune se sont élevés à 6 546,00 euros.

Toutefois, la commune a proposé au Comité de la Fête du Bœuf d'acquiescer ensemble un podium couvert pour la somme de 6 000.00 €. S'agissant d'un matériel pouvant être utilisé pour la Fête du Bœuf, le président a proposé de prendre en charge 50 % de prix du podium. Etant donné que la commune a réglé la totalité de la somme de

6 000.00 € au vendeur, il est décidé, à l'unanimité, de reverser une somme de 3 500.00 € sous forme de subvention au titre des droits de place de la brocante. Conformément à la réglementation, le Président du Comité de la fête du Bœuf, Monsieur SALLIO Michel, n'a pas pris part au vote. Cette dépense sera imputée à l'article 6574 du budget en cours.

## OPERATION BERGERIE CENTRE BOURG

La commune a signé le 17 mars 2016, avec L'EPF Nord Pas de Calais, une convention opérationnelle, définissant les conditions d'acquisition, de portage et de cession de l'assiette foncière de l'opération dite « Bergerie centre bourg » sur la commune de Bugnicourt.

Dans le cadre de cette convention opérationnelle l'E.P.F. a acquis un ensemble immobilier sur la commune de BUGNICOURT cadastré section AD n°21-24-65, sis 4 rue de la Rose, d'une contenance totale de 2 070 m<sup>2</sup>.

Le montant total des travaux réalisés sous maîtrise d'ouvrage de l'EPF (démolition) s'élève à la somme de 100.456,91€ HT.

L'opération travaux est financée par l'EPF à hauteur de 80 %, sur ses fonds propres. La contribution de la Commune de BUGNICOURT est de 20 % (soit 20.091,39 € HT), soit un allègement du coût des travaux de 80.365,52€ HT.

Le coût total du portage foncier et des frais complémentaires s'élève à la somme de 159.998,70 € HT.

Considérant que le prix d'équilibre pour les biens vendus s'élève à la somme de 60.000,00 € HT, l'allègement du coût du portage foncier est de 100.010,82 € HT au 1<sup>er</sup> janvier 2019

Il convient de donner un avis favorable à la cession par l'E.P.F. à HABITAT DU NORD des biens cadastrés section AD n°21-24-65 sur la commune de BUGNICOURT.

Dans le cadre de cette cession l'EPF peut consentir un allègement du prix de cession du foncier à hauteur du prix d'équilibre établi par l'opérateur selon le bilan financier transmis par celui-ci, soit un prix de cession de 60.000,00 € HT.

Un étalement de paiement a été accordé à la commune en deux annuités, soit 10 045.70 € HT au moment de la cession et 10 045.69 € HT dans le délai d'un an suivant la date de signature de l'acte (TVA en sus).

### Au vu de ces précisions, le Conseil Municipal décide :

- D'autoriser que la cession des parcelles AD n°21-24-65 situées 4 rue de la Rose à BUGNICOURT et rattachées à la convention opérationnelle « Bergerie centre-bourg » soit réalisée au profit de HABITAT DU NORD. Cette cession s'inscrivant dans la production de foncier pour le logement social, cette dernière pourra bénéficier des avantages y afférents.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à intervenir à l'acte de cession au profit d'HABITAT DU NORD.
- De rembourser à l'E.P.F. (à première demande) la différence actualisée (au taux d'intérêt légal) entre le prix de cessions consenti et le prix de revient du portage foncier, en cas de non-réalisation conforme du projet par rapport aux critères du dispositif « logement social », ainsi que les bonifications octroyées sur la première opération travaux au titre du logement social et de la démarche HQE.

### REHABILITATION DU PLATEAU D'EVOLUTION A L'ECOLE MARCEL PAGNOL

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la nécessité d'aménager un espace répondant aux besoins de tous les enfants de la commune. L'installation d'équipements sportifs type « d'un city stade » permettra le développement et la pratique de l'activité sportive, et notamment en milieu scolaire.

Une consultation a été lancée, trois entreprises ont répondu dans le délai, soit avant le 14 juin 2019 à 17h :

- SOLUT-IS pour un montant de 52 810.00 € HT
- CASAL SPORT pour un montant de 41 296.00 € HT
- MANUTAN pour un montant de 46 100.00 € HT

Monsieur le Maire, après analyse des offres, propose de retenir l'offre de CASAL SPORT pour un montant de 41 296.00 € HT étant la moins disante.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE

- de retenir l'entreprise CASAL SPORT pour un montant de 41 296.00 € HT soit 49 555.20 € ttc,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit marché ainsi que toutes les pièces y relatives.

Cette opération est subventionnée par la Région à hauteur de 24 000.00 €, et l'Etat à hauteur de 12 437.00 € sur un coût total de 49 748,00 € HT (City Stade + clôture).

### SECOURS D'URGENCE

Monsieur le Maire expose à l'assemblée les motifs d'une demande d'aide financière lui ayant été adressée par une administrée domiciliée à Bugnicourt pour des dettes de loyers.

Le Conseil Municipal, après information de la situation professionnelle de Mme L., au vu des charges et des ressources dont Mme L. dispose, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCORDE, au titre du secours d'urgence, de façon exceptionnelle, une aide financière non renouvelable de 160 €, correspondant au remboursement des dettes de loyers.

La somme de 160 € sera versée directement au bailleur Habitat du Nord.

Cette dépense sera imputée à l'article 658821 du budget en cours.

### DENOMINATION D'UNE NOUVELLE RUE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'étant donné l'aménagement du lotissement « Domaine du Moulin », il y a lieu de dénommer une nouvelle rue ainsi créée.

Il propose de l'appeler « Rue de la Plaine ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide de donner le nom de « rue de la Plaine » à la nouvelle rue créée.

Des plaques indicatives seront installées aux extrémités de cette voie.

Les crédits nécessaires seront imputés au budget en cours.

### DIVERS

- Accueil de loisirs de juillet 2019 à Hamel – 37 enfants - participation communale s'élève à 4 050 € (50 € par semaine et par enfant)
- Choix de colis des aînés
- Travaux d'aménagement des rues Nouvelle et de la Rose et la Maison pour Tous en cours.

### URBANISME

#### → Déclaration préalable

- EDF ENR SOLAIRE pour 10 Chemin de Goelzin – pose d'un générateur photovoltaïque
- M. PETITPAS Erwan, 15 Chemin de Goelzin – Mur anti-bruit
- M. BLAIRVACQ Jean-Paul, 11 Chemin de Goelzin – Mur anti-bruit